



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire, également au nom des représentants permanents de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Au sujet de la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité et des lettres que j'ai précédemment adressées au Conseil, les 1^{er} et 28 août, 9 septembre et 16 décembre 2014, 20 juillet et 13 octobre 2015, 28 septembre 2016, 5 juillet 2017, 24 et 25 mai 2018, 20 juin 2019, 6 mars 2020 et 10 janvier, 23 mars et 10 mai 2023, je vous informe de ce qui suit.

Le 17 juillet 2014, l'appareil affrété par la compagnie Malaysia Airlines pour le vol MH17 a été abattu au-dessus du territoire ukrainien. Les 298 personnes innocentes, dont 80 enfants, qui se trouvaient à son bord ont toutes perdu la vie. Elles nous ont été enlevées sans raison, sans avertissement. Leurs familles et leurs amis partout dans le monde se ressentent toujours intensément de la douleur de leur disparition. Les victimes venaient de 17 pays.

Près de 10 ans après cette tragédie, l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine tiennent à souligner qu'ils restent fermement déterminés à ce que la vérité soit faite, que la justice passe pour les victimes de la destruction de l'appareil et leurs proches parents, et que les responsables répondent de leurs actes. Celles et ceux qui restent méritent de pouvoir tourner la page. Ils doivent savoir que tout ce qu'il est possible de faire est fait pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent.

Comme suite à cette catastrophe, le 21 juillet 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2166 \(2014\)](#), dans laquelle il a exigé que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. À cette fin, les autorités australiennes, belges, malaisiennes, néerlandaises et ukrainiennes chargées de l'application des lois ont coopéré au sein d'une équipe conjointe pour mener une enquête pénale internationale indépendante sur la destruction de l'appareil, avec la participation d'autres pays. L'objectif de cette enquête était de déterminer ce qui s'était passé, d'identifier les auteurs de cet acte et de rassembler des preuves à utiliser devant les tribunaux. Le 17 novembre 2022, le tribunal de district de La Haye, statuant au pénal sur l'affaire du vol MH17, a condamné trois personnes à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour leur rôle dans cette affaire.



Le 17 juillet 2024, la fondation Vliegkamp MH17, qui rassemble toutes les familles des victimes, organisera une cérémonie commémorative aux Pays-Bas pour les proches parents de partout dans le monde. Les cérémonies de commémoration de ce dixième anniversaire feront ressurgir de nombreux souvenirs douloureux et de fortes émotions. Nos pays respectifs marqueront comme il se doit cette occasion solennelle.

Comme indiqué dans notre lettre du 10 mai 2023, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), agissant en vertu de l'article 84 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago) et du Règlement pour la solution des différends, a confirmé qu'elle était compétente pour connaître du différend avec la Fédération de Russie, en raison du rôle joué par cette dernière dans la destruction de l'appareil du vol MH17, dont l'Australie et les Pays-Bas l'avaient saisie. Le 15 mars 2024, le Conseil de l'OACI a décidé d'entamer l'examen au fond de ce différend et de programmer une première audience pour juin 2024. C'est là un important pas de plus vers la vérité, la justice pour les victimes de cette tragédie et leurs proches et l'établissement des responsabilités. La sûreté et la sécurité de l'aviation civile internationale sont d'une importance capitale pour tous les États. Le Conseil de l'OACI est chargé de veiller à ce que les États respectent les normes juridiques et opérationnelles dont dépendent cette sécurité et cette sûreté.

En outre, comme nous l'avons indiqué dans notre lettre du 23 mars 2023, le 25 janvier 2023, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé recevable la requête interétatique présentée par les Pays-Bas contre la Fédération de Russie concernant la destruction de l'appareil qui assurait le vol MH17. La Cour procède actuellement à l'examen au fond de cette requête. Une audience s'est tenue dans ce cadre, le 12 juin 2024. Il s'agit d'un autre pas important vers la vérité, la justice pour toutes les victimes et leurs proches et l'établissement des responsabilités.

En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons tous aux personnes endeuillées d'honorer les êtres chers qu'elles ont perdus en demandant des comptes pour la destruction de l'appareil assurant le vol MH17, conformément à la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, et en veillant à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la sécurité des passagers.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Royaume des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Yoka **Brandt**